

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation :

« 2024DCHA_PIV-BASSE-CADENCE-CMA »

OBJET DE LA CONSULTATION

Achat d'un système PIV Basse Cadence pour le centre
ONERA de Modane (73)

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le mercredi 22 Janvier 2025 à 15h00

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	3
<u>1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE</u>	4
1.1 OBJET	4
1.2 FINANCEMENT	4
1.3 STRUCTURE	4
1.4 SECURITE/SURETE DU MARCHÉ	4
1.5 DELAI DE LIVRAISON	4
<u>2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u>	4
2.1 PROCEDURE	4
2.2 ALLOTISSEMENT	4
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	5
2.4 ECHANGES	6
2.5 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	6
2.6 GROUPEMENT D'ENTREPRISES	7
2.7 SOUS-TRAITANCE	7
2.8 MARCHÉ DE FOURNITURES COMPLEMENTAIRES	7
<u>3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</u>	8
3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	8
3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE	9
<u>4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES</u>	9
4.1 PRESENTATION DE L'OFFRE	9
4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION	11
<u>5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)</u>	12
<u>5.1 REMISE DES DOSSIERS</u>	12
4.3 COPIE DE SAUVEGARDE	12
<u>5 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS</u>	13

PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1	présent document, valant règlement particulier de la consultation , qui définit les modalités de la consultation, et son annexe : <ul style="list-style-type: none">• fiche de renseignements fournisseur (annexe 1)
PJ2	<u>projet de marché</u> et ses 2 annexes : <ul style="list-style-type: none">• attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1)• décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (annexe 2)
PJ3	spécification technique de besoins (STB) référence 2024DCHA_PIV-BASSE CADENCE-CMA du 15/11/2024 version 2.0
PJ4	matrice d'exigences et de conformité

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence 2024DCHA_PIV-BASSE-CADENCE-CMA.

Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE

1.1 Objet

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un marché, qui aura pour objet la fourniture, la livraison, l'installation, la mise en service (formation sur site incluse) d'un système de mesure par PIV basse cadence pour le centre de l'ONERA MODANE AVRIEUX (73).

1.2 Financement

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

1.3 Structure

Le marché concerné est un marché simple.

1.4 Sécurité/sureté du marché

Le marché ne comporte pas de clause de sécurité particulière.

1.5 Délai de livraison

Dans la mesure du possible, la date de livraison ne doit pas excéder 6 mois à compter de la date de notification du marché (envisagée en mars 2025).

2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

2.1 Procédure

Conformément aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la Commande Publique¹ (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure formalisée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure d'appel d'offres ouvert** (articles L.2124-2, R.2124-2.1° et R.2161-1 à 5 du CCP).

S'agissant d'un appel d'offres, il est rappelé **qu'aucune négociation n'est possible**. Les candidats doivent donc impérativement présenter immédiatement leur meilleure offre.

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

2.2 Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique. En effet, la nature même des prestations nécessite un ensemble cohérent (un seul prestataire responsable de l'interface entre les différents équipements et du bon fonctionnement de l'ensemble du système).

¹ Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Définitions	
Variante	Offre alternative
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	Élément complémentaire à l'offre

a. Variantes libres

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont interdites.

b. Variantes imposées par l'ONERA

Il n'y a pas de variantes imposées par l'ONERA.

c. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La consultation comporte les PSE suivantes, imposées par l'ONERA :

N°	(PSE) à chiffrage Obligatoire
PSE_O_01	Extension de garantie pièces, main d'œuvre et déplacements à 3 ans pour l'ensemble des équipements du système PIV.
PSE_O_02	Fourniture d'une paire de caméras pour des mesures stéréo PIV 2D3C supplémentaire, ainsi que les éventuels équipements supplémentaires nécessaires à son fonctionnement et acquisition (hors Scheimpflug).
PSE_O_03	En complément de [E_I_71] et [E_I_73], le(s) logiciel(s) d'étalonnage, de pilotage des équipements, d'acquisition, de sauvegarde des données, et de post traitement des images PIV 2D3C, doit(doivent) pouvoir fonctionner simultanément sur un poste supplémentaire.
PSE_O_04	Extension du logiciel de traitement PIV pour faire du calcul déporté sur deux ordinateurs a minima sur un réseau, fonctionnant sous Windows 11 Pro (64 bits) ; ou sur un cluster de calcul fonctionnant sous l'environnement Linux.

Les PSE à chiffrage OBLIGATOIRE (listées dans le tableau ci-avant) que l'ONERA décide de retenir sont prises en compte dans l'analyse des offres (cf. article 4.2 ci-après).

N°	(PSE) à chiffrage Facultatif
PSE_F_01	En complément de [E_I_57], la focalisation doit pouvoir être pilotée à distance par le logiciel de pilotage du système. Le système de génération de nappe sera piloté à distance, depuis le PC qui sera placé à une distance supérieure ou égale de 30 m.
PSE_F_02	En complément de [E_I_61], la distance entre le système d'illumination et son(ses) alimentation(s) doit(doivent) pouvoir être a minima de 5 m.
PSE_F_02_bis	En complément de [E_I_61], la distance entre le système d'illumination et son(ses) alimentation(s) doit(doivent) pouvoir être a minima de 10 m.
PSE_F_03	Fourniture d'une mire d'étalonnage biface pour des acquisitions PIV 2D3C, de dimensions minimales de 40 x 40 cm. La mire doit être compatible du système PIV proposé. La mire doit comprendre un ou des

ONERA Direction des Achats
 29 Avenue de la Division Leclerc – BP72
 92322 CHATILLON Cedex

	éléments permettant le montage mécanique de la mire. Si disponible, la mire sera livrée avec un certificat d'étalonnage.
PSE_F_04	Fourniture d'un système de translation de mire sur un axe sur une distance supérieure ou égale de 8mm. Ce système doit être pilotable à distance sur une distance minimale de 20 m. Il doit être compatible d'une mire biface de dimensions minimales de 40 x 40 cm, afin de réaliser une calibration pour des acquisitions PIV 2D3C, compatible du système PIV proposé.
PSE_F_05	Fourniture d'un mesureur de puissance dont les capacités de mesure sont adaptées aux caractéristiques du système d'illumination proposé (énergie, diamètre, fréquence des pulses, longueur d'onde, etc.).
PSE_F_06	Sécurité HSE : Fourniture de six paires de lunettes de protection et six paires de lunettes de réglage (dont au moins trois de chaque compatibles avec des lunettes de vue). Le niveau d'atténuation des lunettes de protection doit assurer un niveau de protection conforme à la législation en vigueur pour l'utilisation du système d'illumination proposé à son énergie maximale. Le niveau d'atténuation des lunettes de réglage doit permettre de réaliser des réglages d'alignement et de superposition des faisceaux sans risque pour l'opérateur. Si disponible, un système de sécurité Laser portatif de type interlock pilotable à distance s'interfaçant avec le logiciel d'acquisitions PIV sera également proposé.

Les PSE à chiffrage FACULTATIF (listées dans le tableau ci-avant) ne sont pas prises en compte dans l'analyse des offres (cf. article 4.2 ci-après). L'ONERA décide de retenir ces PSE uniquement au moment de l'attribution du marché (après analyse et classement des offres).

2.4 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.



Aucun renseignement ne pourra être fourni par l'ONERA entre le 24/12/2024 et le 01/01/2025 inclus.

2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

ONERA Direction des Achats
 29 Avenue de la Division Leclerc – BP72
 92322 CHATILLON Cedex

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Groupement d'entreprises

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Nota : la composition d'un groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou « le futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet de marché (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

2.7 Sous-traitance

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

2.8 Marché de fournitures complémentaires

Conformément à l'article R.2122-4.1° du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés de fournitures complémentaires destinées soit au renouvellement partiel des fournitures soit à l'extension des fournitures qui seront acquises au titre du marché concerné par la présente consultation.

3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

3.1 Présentation du dossier de candidature

a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques, et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	une lettre de candidature (valant notamment de déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner)	modèle DC1 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (+ <i>notice explicative</i>)
C2	une déclaration de capacité	modèle DC2 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (+ <i>notice explicative</i>)
C3	fiche de renseignements fournisseur de l'ONERA (annexe 1 du présent document) présentant notamment des références / expériences pour des prestations similaires à celles demandées par l'ONERA dans le cadre de la présente consultation et réalisées au cours des trois dernières années	Complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat
C4	numéro unique d'identification (n° SIREN délivré par l'INSEE) ² ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	

² A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

C5	délégations de pouvoir en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat, ³	
----	--	--

Le candidat peut choisir de présenter sa candidature selon le mode « DUME », quelle que soit sa nationalité, mode de réponse directement accessible via la plateforme PLACE, au moment du dépôt de son dossier.

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques, et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

3.2 **Appréciation de la candidature**

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment références antérieures, effectifs), économiques, et financières (notamment chiffre d'affaires), selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution du marché.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

4 **PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES**

4.1 **Présentation de l'offre**

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	<u>projet de marché</u> (PJ2) et son annexe 1 complétés	x	Word <u>et</u> pdf

³ L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site
 ONERA Direction des Achats
 29 Avenue de la Division Leclerc – BP72
 92322 CHATILLON Cedex

O2	<u>décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée</u> (annexe 2 au projet de marché précité)	x	Excel <u>et</u> pdf
O3	<u>matrice d'exigences et de conformité</u> (PJ4) complétée	x	Excel <u>et</u> pdf
O4	<p>un <u>mémoire technique</u> rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, qui décrit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la solution technique proposée et les caractéristiques techniques des matériels/équipements proposés, • le respect des contraintes et exigences minimales définies dans la spécification technique de besoin (PJ3), • le cas échéant, les écarts (pour les exigences non impératives) avec celle-ci, • les éléments permettant de justifier de la solution et du respect des contraintes et exigences, • les moyens et la méthodologie mis en œuvre pour permettre à l'ONERA de juger la bonne compréhension du besoin et de la qualité de l'offre au-delà des exigences et contraintes minimales, • le diagramme temporel des signaux du système d'illumination, • la liste des équipements nécessitant une maintenance et/ou un étalonnage et la périodicité associée (ainsi que la liste des coûts associés) 	x	pdf
O5	Un film d'exemple d'acquisition d'une scène PIV 2D3C avec une version d'évaluation du logiciel constructeur associé au système PIV proposé, permettant le traitement PIV 2D3C		Lien internet ou équivalent accessible facilement par l'ONERA
O6	<p>L'ensemble des documents nécessaires à une demande d'export (si applicable) de l'ensemble des équipements du système PIV en prenant en compte le domaine et les activités de la DS suivante :</p> <p>ONERA's mission: Developing and guiding research activities in the aerospace field; Designing, developing, and deploying the resources required to conduct this research. Note that research 'activities are conducted on the vectors themselves, not on the functionalized vectors.</p>		
O7	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,	x	

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les éventuelles documentations techniques des matériels « standard » retenus par le candidat pour répondre au besoin de l'ONERA peuvent être fournies soit en français soit en anglais.

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution

a. Modalités d'analyse

L'ONERA prend en compte dans son analyse des offres uniquement la ou les PSE à chiffrage OBLIGATOIRE mentionnées à l'article 2.3 ci-avant qu'il décide de retenir.

En revanche, les PSE à chiffrage FACULTATIF mentionnées à l'article 2.3 ci-avant ne sont pas prises en compte pour l'analyse (technique et financière) des offres. Après analyse et classement des offres selon les critères listés au c. ci-après, l'ONERA décide ou non de retenir l'une ou plusieurs de ces PSE.

Pour rappel, s'agissant d'un appel d'offres, AUCUNE NEGOCIATION n'est possible.

b. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées et/ou inacceptables, ainsi que les offres demeurant irrégulières malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

c. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer le marché au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

N°	Intitulé	Pondération
Critère n°1	Montant total proposé et sa décomposition	50 %
Critère n°2	Qualité technique jugée sur la base du mémoire technique fourni et de la matrice d'exigences et de conformité (y compris délai)	50 %

5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

5.1 Remise des dossiers

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106>

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :

1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.

2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.

3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

4.3 Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant :**

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2024DCHA_PIV-BASSE-CADENCE-CMA »

ENTREPRISE :

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – BP72
92322 CHATILLON Cedex

Direction des Achats
29 avenue de la Division Leclerc
CS90027
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1^{ère} page.

5 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/de l'accord-cadre, à se doter de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès, et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – BP72
92322 CHATILLON Cedex